



Compte rendu de la réunion du COPIL de Sources en action

5 décembre 2018 à Eymoutiers

Ordre du jour :

- Etat d'avancement des phases 1 & 2
- Evolution des politiques d'intervention des partenaires financiers
- Présentation et validation du programme d'actions 2019
- Points d'actualités

Liste des personnes présentes et excusées en annexe 1

Seuls les points clés de la présentation sont retranscrits dans le présent compte-rendu. Les échanges avec la salle sont synthétisés. Les diaporamas présentés sont accessibles depuis le site Internet de Sources en action à la page <https://sourcesenaction.fr/calendrier/>

1. Introduction

Jérôme ORVAIN, Président de l'EPTB Vienne, introduit la séance en remerciant la commune d'Eymoutiers pour son accueil, environ un an après la signature du contrat dans le même lieu. Il souligne que la dynamique engagée a permis de mettre en œuvre un nombre conséquent d'actions. Les résultats de réalisation pour 2017 sont tout à fait honorables. Il insiste également sur les attentes vis-à-vis du programme Sources en action au regard des évolutions climatiques impactantes pour les têtes de bassin versant. Philippe CONNAN, Président du PNR Millevaches en Limousin, relate l'évolution des financements des actions du contrat dans le cadre du XIème programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la politique régionale de l'eau de Nouvelle Aquitaine. Il assure aux maîtres d'ouvrage qu'ils seront accompagnés par les coordonnateurs du programme pour s'adapter à l'évolution des politiques publiques et des financements.

Le présent COPIL a pour but de dresser un bilan des réalisations des phases 1 et 2 et de valider la phase 3 et ses modifications par rapport aux engagements contractuels. Il fait suite à une réunion préparatoire (COTECH du 5 novembre 2018) durant laquelle tous les maîtres d'ouvrage étaient présents ou représentés.

2. Etat d'avancement des phases 1 & 2

Guillaume RODIER (PNR Millevaches en Limousin) rappelle le contexte général du contrat « Sources en action 2017-2022 » et présente, en préambule de l'état d'avancement des phases 1 et 2, les points suivants :

- Le contrat ayant été validé en juin 2017 par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et en septembre 2017 par les Départements, le démarrage opérationnel des actions a débuté en septembre 2017. Des conditions météo défavorables pendant l'hiver 2017-2018 ont également retardé la réalisation des travaux. Ces différents

éléments ont provoqué un décalage entre programmation et réalisation des deux premières phases du contrat.

- Le contexte général est incertain car la prise en charge de la compétence GEMAPI et la réorganisation territoriale sont complexes. De plus, les restrictions budgétaires des Départements et FEDER, la révision de la politique régionale de l'eau et la préparation du XIème programme de l'Agence de l'eau rendent les maîtres d'ouvrage prudents. La plupart des structures ne démarrent pas une programmation sans les arrêtés d'attributions d'aides obtenus.

- Il est rappelé qu'une opération programmée est phasée. Une phase correspond à une année civile. La sollicitation financière d'une opération doit être réalisée dans sa phase de programmation contractuelle pour être valide (des demandes de reports sont possibles). La réalisation effective de l'opération est possible sur les deux années suivant la notification de l'aide financière (règle financière du contrat et des partenaires). C'est pourquoi les actions de la phase 2 (ayant fait l'objet de demandes de subventions en 2018) sont globalement peu réalisées sur le terrain. Aussi, le bilan présenté concernant la phase 2 est partiel. Ce constat est également lié à l'attente des arrêtés préfectoraux de Déclarations d'Intérêt Général par certaines collectivités (CC Creuse Grand Sud – CC Vézère Monédière Millesources).

Guillaume RODIER et Pauline BENESTEAU (EPTB Vienne) poursuivent avec la présentation de l'état d'avancement des phases 1 (2017) et 2 (2018) pour les huit thématiques d'intervention du contrat. Les réalisations et les engagements techniques et budgétaires sont rappelés pour les deux phases. Ces éléments sont disponibles dans le diaporama de séance en annexe 2.

Le bilan général de la phase 1 rend compte d'un montant réalisé correspondant à 87% du montant « ajusté » courant 2017 mais à 59 % du montant prévisionnel (1 510 773 € sur 2 571 645 €). Ce différentiel est essentiellement dû aux reports d'opérations de restauration de la continuité écologique (effacement du plan d'eau de Peyrelevade, effacement du plan d'eau du Haut-Tronchet) et à des révisions à la baisse de certains volumes d'actions (actions de gestion des zones humides, études complémentaires ou préalables à des actions). Ce bilan demeure néanmoins convenable dans la mesure où les actions ont été réalisées sur quatre mois (au lieu de douze) en 2017, compte tenu de la validation en milieu d'année du contrat.

Le bilan général de la phase 2, tenant compte des montants prévisionnels ajustés, fait état d'une diminution de 5 % du montant global par rapport au montant prévisionnel initial (de 2 418 347 € à 2 297 997 €).

3. Evolution des politiques d'intervention des partenaires financiers

Samuel ANDRE (Agence de l'eau Loire Bretagne) présente le XIème programme de l'Agence, validé en octobre 2018. Le diaporama est accessible en annexe 3. Guillaume RODIER présente les évolutions de la politique régionale de l'eau de Nouvelle Aquitaine, validée en juin 2018 (au sein du diaporama de séance en annexe 2).

4. Présentation et validation du programme d'actions 2019

Guillaume RODIER et Pauline BENESTEAU présentent le programme d'actions de la phase 3 pour les huit thématiques d'intervention du contrat. Les éléments prévisionnels techniques et budgétaires sont rappelés pour chaque thème. Ces éléments sont accessibles dans l'annexe 2.

Les principales modifications de la programmation phase 3 sont les suivantes :

- report d'un budget de 99 000 € relatif à des actions de restauration des berges et du lit mineur et d'aménagements agricoles de la phase 3 sur la phase 4 (maîtrises d'ouvrage portées par la FDPPMA de la Creuse, la FDPPMA de la Haute-Vienne, la CC Creuse Grand Sud) ;
- report du budget de la suppression d'un ouvrage transversal sur la masse d'eau FRGR1142 de la phase 2 sur la phase 3 (opération d'un montant de 60 000 € pilotée par le PNR Millevalches en Limousin) ;

- avancement du budget de l'aménagement du plan d'eau communal de Tarnac sur la masse d'eau FRGR0356 de la phase 4 sur la phase 3 (opération d'un montant de 194 400 € pilotée par la CC Vézère Monédières Millesources) ;
- report d'un budget de 23 000€ relatif à des actions de restauration de la continuité écologique (4 suppressions et 7 aménagements de petits ouvrages) de la phase 3 sur la phase 4 ;
- réduction technique et budgétaire de travaux de restauration de zones humides d'un montant de 55 000 € sur la masse d'eau FRGR0356 (opération portée par l'ONF) ;
- report du budget de 30 000 € d'acquisition foncière de zones humides de la phase 3 sur la phase 4 (opération portée par le CEN Nouvelle Aquitaine) ;
- report du budget de 42 633 € de l'étude d'aide à la décision étangs de la phase 2 sur la phase 3 et report du même montant de la phase 3 sur la phase 4 (opération portée par le CPIE de la Corrèze).

Le COPIL valide le principe des modifications de la phase 3. Le détail des opérations concernées ne pouvant être présenté en COPIL pour des raisons pratiques compte tenu de l'ampleur du programme d'actions, il est convenu qu'un tableur reprenant l'ensemble des modifications sera annexé au présent compte rendu (cf. annexe 4).

Le bilan général de la phase 3, tenant compte des montants prévisionnels ajustés, fait état d'une diminution de 3 % du montant global par rapport au montant prévisionnel initial (de 2 449 693 € à 2 399 789 €). Cependant, en prenant en compte les budgets des dossiers déposés en 2018 (phase 2) auprès de l'Agence de l'eau mais non instruits (instruction prévue janvier 2019 – phase 3), le montant s'élève à 2 831 334 €, soit 15 % d'augmentation. Dans le cadre du suivi technique et financier de Sources en action, et comme précisé en préambule, les opérations sollicitées en phase 2 seront intégrées au bilan de la phase 2.

Questions et discussions :

Pierre MARSALEIX (Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources et Commune de Tarnac) explique que la commune de Tarnac souhaite réaliser des aménagements sur le plan d'eau communal pour limiter les impacts de l'étang sur le cours d'eau en luttant contre le réchauffement des eaux et le colmatage des fonds lors des opérations de vidange, la Vienne étant située à seulement 1,3 km en aval. Dans le cadre du XIème programme de l'Agence, l'opération contractualisée en « Assistance à Maitrise d'ouvrage de la CC Vézère Monédières Millesources » pouvait prétendre à environ 17% d'aides de l'Agence sur un montant de 194 500 €.

Dans le cadre du XIème programme de l'Agence de l'eau, les opérations d'aménagement hors liste 2 ne sont plus aidées. Pierre MARSALEIX indique qu'en l'état la commune ne peut prendre en charge financièrement une telle opération qui pourtant aura des effets écologiques majeurs sur le milieu aval et en particulier sur la Vienne, prioritaire (Liste 1 et 2, Natura 2000, ...). La commune regrette que les nouvelles règles soient appliquées sans étude de la situation particulière du plan d'eau, déplore le non respect des engagements du contrat Sources en action, regrette ce qui est traduit par l'abandon du principe de solidarité aval/amont (tant financier que par l'eau de qualité distribuée sur l'aval), regrette que la notion de tête de bassin et enjeux associés n'engendre pas d'effet financier.

La commune de Tarnac et la CC Vézère Monédières Millesources sollicitent le respect des engagements contractuels de l'Agence de l'eau au sein de Sources en action visant à permettre l'aménagement du plan d'eau communal. Sandrine DELAMOUR (Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources) précise que le projet d'aménagement du plan d'eau de Tarnac est réalisé selon une approche multi partenariale en concertation avec la DDT de la Corrèze, l'AFB, le Département de la Corrèze et le PNR Millevaches en Limousin. De plus le ruisseau présente naturellement un kilomètre en amont de l'étang un obstacle infranchissable constitué par un verrou rocheux. Enfin, un ensemble de mesures sont mises en œuvre pour la gestion adaptée et durable des zones humides associées à ce plan d'eau.

Samuel ANDRE (Agence de l'eau Loire Bretagne) indique qu'il n'y a pas de défaut d'engagement contractuel de l'Agence sur cette opération. En particulier, l'article 10 du contrat indique que si au cours de l'exécution du contrat, les règles d'attribution et de versement des aides de l'Agence sont modifiées, elles s'appliquent aux contrats à la date décidée par le Conseil d'administration (dans le cas présent à la date d'application du XIème programme validé en octobre 2018, soit au 1^{er} janvier 2019). Par ailleurs, Samuel ANDRE précise que pour certaines opérations telle que l'aménagement du plan d'eau de Tarnac, un taux maximum d'aide de l'Agence est inscrit au programme (60%) tout en considérant que 1) une étude de scénarii était prévue, 2) un choix de scénario impliquant une seconde étude de dimensionnement technique et financier précis serait réalisé avant instruction. Le taux d'aide de l'Agence est réétudié sur les éléments précisés et tous les items de travaux, en particulier sur les ouvrages de gestion et de sécurité des plans d'eau ne sont pas éligibles à une aide Agence.

Philippe CONNAN propose de faire un point spécifique sur ce dossier avec les coordonnateurs du contrat pour trouver les solutions qui répondent aux enjeux écologiques et financiers de toutes les parties. Par ailleurs, la feuille de route pour la fin du contrat Sources en action (phase 3 à 5) sera retravaillée pendant le premier semestre 2019 pour réajuster toutes les opérations tout en conservant les objectifs de cohérence globale et d'articulation des interventions de tous les maîtres d'ouvrage. Les documents de cadrage financiers évoluent et nécessitent des adaptations de stratégies d'interventions.

Jérôme ORVAIN, représentant la Région Nouvelle Aquitaine au CA de l'Agence de l'eau, indique que des discussions sont en cours pour l'obtention d'un taux bonifié de l'Agence de l'eau pour ce territoire rural et de tête de bassin. Des possibilités d'une augmentation de 10% des taux Agence sont envisageables sur les territoires reconnus ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) Pour avancer en ce sens, un contrat Région/Agence doit être formalisé et il est nécessaire également que la Région contractualise Sources en action. Le travail des coordonnateurs pour réévaluer les dimensionnements techniques et budgétaires des dernières phases du contrat doit être formalisé par un avenant sur lequel la Région s'engagerait courant 2019.

5. Point d'actualités et calendrier

- Suite aux nouvelles règles d'intervention des partenaires financiers, un temps de réflexion est nécessaire à l'ensemble des porteurs de projets afin d'adapter et de mettre à jour la stratégie collective du contrat. Les modifications induites sur la programmation 2020-2022 de Sources en action pourraient être formalisées fin du premier semestre 2019.
- La validation des diagnostics individuels d'exploitation (DIE) conduisant à des accompagnements individuels est prévue pour le début d'année 2019. En effet, les projets d'exploitations devront être validés afin de vérifier leur conformité avec les objectifs du CTMA. Le COPIL accepte le principe d'une présentation d'un dossier aux financeurs et d'une validation par voie électronique ou par visioconférence.
- Les sollicitations financières pour les actions d'animation 2019 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sont à déposer avant fin décembre 2018.
- La publication du « Recueil des réalisations 2017 » aura lieu mi-décembre 2018.
- Organisation des commissions thématiques au premier semestre 2019 concernant :
 - la communication (filmographies prévisionnelles de Télé Millevaches – stratégie de communication des différents opérateurs au regard des évolutions des règles d'attributions financières) ;
 - les suivis du contrat, notamment piscicoles et thermiques ;
 - le volet agriculture ;
 - les projets scientifiques en lien avec « Sources en action » (étude hydrologique du bassin par l'EPTB Vienne et le BRGM, étude physico-chimique du bassin sur des molécules non-suivies pour l'heure (GRESE de l'université de Limoges)).
- Comme cela avait été initié précédemment, une journée d'échanges techniques sera organisée en 2019. Pour l'heure, il est envisagé une visite des travaux d'aménagement du plan d'eau de Tarnac

et des travaux d'effacement du plan d'eau de Peyrelevade sur proposition de la FDPPMA 19. Les maîtres d'ouvrage peuvent présenter leurs besoins aux coordonnateurs pour identifier d'autres thématiques à aborder.

- L'envergure du contrat « Sources en action » étant telle, une réflexion sera engagée pour améliorer la gouvernance du programme. Les pistes envisagées sont le recours au comité de financeurs en amont des COPIL et la conception d'un nouveau format pour les COTECH.

Questions et discussions :

Philippe CONNAN propose d'ajouter comme objectif pour 2019 la signature de la Région au contrat « Sources en action ».

Stéphane PETITJEAN (FDPPMA de la Corrèze) demande si des fonds de compensation ne pourraient pas être fléchés vers des travaux de restauration de cours d'eau dans les arrêtés préfectoraux relatifs aux mesures compensatoires. Le COPIL identifie cette voie de financement potentielle comme étant à étudier.

Laurent GOVAL (DDT de la Creuse) répond que dans le cadre de la séquence « éviter – réduire – compenser » il est envisageable de flécher les compensations vers des programmes d'actions, comme cela va être le cas pour le contrat territorial Cher. Stéphane PETITJEAN indique cependant que la gestion d'un fond de compensation par une structure dotée d'un organe décisionnel pluripartite serait plus opérationnel et davantage en adéquation avec les besoins territoriaux. Par ailleurs, cet organe pourrait permettre de prendre en charge une partie de l'autofinancement de nombreuses opérations.

Amandine COMBY (Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze) annonce que la programmation de la Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze sera impactée par les nouvelles règles des partenaires financiers. La poursuite des actions est compromise car la structure ne peut pas augmenter son auto financement et les opérations qu'elle porterait à autofinancement constant seraient inférieures au montant plancher de dépôt de demande de subvention. Samuel ANDRE explique qu'il n'y aura pas de souplesse pour le montant minimum d'instruction des dossiers mais que le groupement d'actions est une solution qui peut être étudiée. Les coordonnateurs indiquent que le cas de la MEP 19 est prioritaire à solutionner. En parallèle, Stéphanie CHARLAT (FDPPMA 87) demande s'il est judicieux de solliciter tel que programmé les opérations de suivis piscicoles 2019 dans la mesure où la MEP 19 est partie prenante de ces opérations. Les coordonnateurs répondent que pour l'heure il n'y a pas de modification de programmation et qu'il ne faut en aucun cas créer des barrières supplémentaires à la MEP 19.

6. Conclusions de la réunion du COPIL

Philippe CONNAN et Jérôme ORVAIN concluent la réunion en remerciant les participants. Ils rappellent que les coordonnateurs du contrat que sont le PNR Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne s'engagent à redoubler d'efforts pour accompagner chacun des opérateurs dans la recherche de solutions d'adaptation à ce nouveau contexte financier.

Le programme « Sources en action » est financé par :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
Elle est financée dans le cadre de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.



Annexe 1 : liste des personnes présentes et excusées

Liste des personnes présentes :

- ANDRE Samuel : Agence de l'eau Loire Bretagne
- AYELLO André : Syndicat des étangs corréziens
- BENESEAU Pauline : EPTB Vienne
- BOURRET Laurent : ONF
- BREDIER Pascal : AAPPMA La Rigole du Diable (Royère de Vassivière)
- CHABRILLANGES Patrick : FDPPMA de la Corrèze
- CHARLAT Stéphanie : FDPPMA de la Haute-Vienne
- CHEVILLEY Peggy : Communauté de communes Creuse Sud Ouest
- COMBY Amandine : Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze
- CONNAN Philippe : PNR Millevaches en Limousin (Président)
- DELAMOUR Sandrine : CC Vézère Monédières Millesources
- DESSOMME Franck : Télé Millevaches
- ESCULIER Christian : GMHL
- FRIEDRICH Thomas : AFB Haute-Vienne
- GOVAL Laurent : DDT de la Creuse
- HENNEQUIN Erwan : CEN Nouvelle Aquitaine
- HETSCH Emmanuelle : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
- JACQUET Alice : PETR Monts et Barrages
- JOUILLAT Thomas : CEN Nouvelle Aquitaine
- KESTENS Tim : EDF
- LABAYE Guy : Chambre d'Agriculture de la Creuse
- LORiot Stéphane : EPTB Vienne
- LUTRAT Flavien : Conseil Départemental de la Creuse
- LHERITIER Nicolas : CEN Nouvelle Aquitaine
- MARGOUT Georges : AAPPMA La Pelauze
- MARSALÉIX Pierre : CC Vézère Monédières Millesources
- MASSON Mélusine : PNR Millevaches en Limousin
- MOREAU Sébastien : PETR Monts et Barrages
- MORLON Jacques : AAPPMA La Maulde
- MATABON Leslie : CC Creuse Grand Sud
- ORVAIN Jérôme : ETPB Vienne (Président)
- PAGET Christelle : CPIE de la Corrèze
- PARDOUX Pierre-Henry : FDPPMA de la Creuse
- PETITJEAN Stéphane : FDPPMA de la Corrèze
- RODIER Guillaume : PNR Millevaches en Limousin
- ROUSSY Vanessa : PETR Monts et Barrages
- SEGUY Pascaline : Haute Corrèze Communauté
- SELIQUER Pierre : CEN Nouvelle Aquitaine
- SIMANDOUX Nelly : Conseil Départemental de la Corrèze
- TATAI Arnaud : CIVAM Limousin
- VEYSSIERE Karine : Conseil Départemental de la Corrèze

Personnes excusées :

- AUDRU JC : BRGM
- BARTHELEMY Gilles : AFB Creuse
- BIALOUX Joël : Chambre d'Agriculture de la Creuse
- COUTAUD Pierre : Mairie de Peyrelevade
- DOM Olivier : Limoges Métropole
- DEPALLE Patrick : AFB Creuse
- DUMEE Laurent : AFB Corrèze
- GOUPIL Sébastien : DREAL Nouvelle Aquitaine
- LACOUTURE Laurence : DREAL Nouvelle Aquitaine
- LE MOIGNE Charlotte : Fédération des CEN
- MAS Stéphane : AAPPMA Peyrelevade
- MENNESSIER Vincent : Haute Corrèze Communauté
- PELTIER Anne : DDT de la Haute-Vienne
- ROGER Jérôme : LPO Limousin
- Me TERRACOL : Mairie de Toy Viam
- TEYSSANDIER Magali : DDT de la Corrèze

Annexes 2 et 3 : Diaporamas présentés

*Les diaporamas présentés sont accessibles depuis le site Internet de Sources en action à la page
<https://sourcesenaction.fr/calendrier/>*

Annexe 4 : Tableau de synthèse des modifications

*La liste des opérations modifiées de la phase 3 est accessible depuis le site Internet de Sources en action à la page
<https://sourcesenaction.fr/calendrier/>*